

## **DECLARATION DES PERFORMANCES**

. DOP 2 . 3

Dans le cadre de l'application du Règlement N° 305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je soussigné, Monsieur Michel HAMON  
Président de la SAS HAMON

Déclare que la production de «Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance» est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14 081-1 : 2005 + A1 : 2011 selon le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (EVCP) : « 2+ » pour les classes de réaction au feu D-s2,d0, pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts.

<b><u>Caractéristiques essentielles</u></b>	<b><u>Performances</u></b>	<b><u>Spécifications techniques harmonisées</u></b>
<b>Résistance mécanique</b>	<b>C 24</b>	<b>EN 1912 : 2012 + EN 338 : 2009</b>

L'organisme notifié QUALISUD - 1017 route de Pau - 40800 AIRE SUR L'ADOUR identifié 1973 à établi le certificat du système de Contrôle de Production en Usine référencé

**1973 – CPR – 133**

et incorporé en annexe de la présente déclaration.

Fait à MERDRIGNAC, le 30 septembre 2023

**Le Président,  
Samuel HAMON**

